

ENFANCE - SOLIDARITÉ

URBANISME - ENVIRONNEMENT

CULTURE - SPORT

FINANCES

COMMUNICATION

> CÉRÉMONIE DES VŒUX

MARDI 13 JANVIER 2015



Denis Mouchel et les membres du Conseil Municipal vous invitent à venir nombreux les rencontrer lors de la cérémonie des vœux, ouverte à l'ensemble de la population, **le mardi 13 janvier 2015 à 19h00**, salle Les Ondines.

En cette période hivernale, l'équipe municipale vous souhaite un joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année. Que cette nouvelle année 2015 apporte à chacun d'entre vous la prospérité, la santé et la réalisation de tous ses projets.

ANIMATIONS DE NOËL

A l'occasion des festivités de fin d'année, venez découvrir les "chalets de Noël" qui seront tenus par les associations. De nombreuses gourmandises vous seront proposées : crêpes, tartines de rillettes, vin chaud, chocolat chaud, café.

Samedi 29 et dimanche 30 novembre 2014 : US Changé Voile-Paddle

Vendredi 5 et samedi 6 décembre 2014 : US Changé Football

Vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 décembre 2014 : US Changé / Aurore

Vendredi 19 et samedi 20 décembre 2014 : US Changé Gym

Dimanche 21, lundi 22 et mardi 23 décembre 2014 : US Changé Tennis de table

Horaires :

Vendredi de 17h30 à 20h30

Samedi de 16h00 à 20h30

Dimanche de 16h00 à 19h00

Lundi de 16h00 à 19h00

Mardi de 16h00 à 19h00



CONCOURS PHOTOS

La municipalité organise de nouveau son traditionnel concours photos sur les décorations de la ville. Si vous souhaitez y participer, envoyez au maximum 3 photos par courrier au service communication à communication@mairie-change.fr avant **le 9 janvier 2015**. Les photos seront exposées sur le portail des services à la population : www.changé53.fr

Le jury, composé des membres du groupe de travail communication, se réunira pour sélectionner la photo gagnante. La remise des prix aura lieu en début d'année, en présence de tous les participants. L'originalité des photos sera prise en compte, soyez créatif !

Conditions particulières :

- Aucune limite d'âge,
- Être Changéen, indiquer votre adresse postale et numéro de téléphone,
- Photos numériques envoyées uniquement par courriel à l'adresse indiquée,
- Les photos au format jpeg peuvent être retouchées par des logiciels spécialisés,
- Les photos deviendront la propriété de la ville qui pourra les utiliser sur tous les supports de communication en citant le nom de l'auteur.

Si vous avez besoin de conseils pour la prise de vues en nocturne, l'association APCVC vous propose un atelier **le samedi 6 décembre 2014** sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Au programme :

De 15h30 à 16h45 : les conseils pour prendre des photos la nuit, de 16h45 à 18h00 : prise de vues, de 18h00 à 18h30 : échange sur les clichés.

NB : prévoir la notice de votre appareil photo, un pied (si vous en disposez), une petite lampe de poche.



Avec ce QR CODE vous accédez à toutes les publications depuis votre mobile.
Téléchargez gratuitement l'application et prenez-moi en photo avec votre téléphone portable compatible ! Service gratuit

ENQUÊTE DE SATISFACTION

La municipalité remercie vivement toutes les personnes qui ont pris part à l'enquête de satisfaction, réalisée du 15 septembre au 15 octobre 2014 dans le cadre de la certification « Qualiville ». Le taux de réponse a été très bon. Les résultats de ce questionnaire portant sur les prestations d'accueil, information, orientation et délivrance des actes administratifs seront publiés dans le journal municipal Vivre@Changé n°76 et sur le site internet www.changé53.fr.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes Français et Françaises sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile, et ce entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent. Ils doivent venir en mairie avec leur pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile récent. La mairie délivre alors une attestation de recensement. Cette dernière est nécessaire pour se

présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans. La mairie ne délivre pas de duplicata. L'attestation doit donc être conservée soigneusement. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté, et de l'inscrire automatiquement sur les listes électorales à ses 18 ans.

DÉFIBRILLATEURS

En France, 50 000 à 60 000 personnes décèdent chaque année d'un arrêt cardiaque. Ainsi en 2009, il a été disposé sur la commune des défibrillateurs automatisés qui analysent et indiquent s'il est nécessaire, ou pas, de délivrer un choc électrique. Il faut savoir qu'une intervention immédiate limitera les conséquences des accidents cardiaques. Chaque appareil est relié téléphoniquement au Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) des sapeurs-pompiers. Ainsi, dès qu'un défibrillateur est retiré de son socle, vous êtes en relation avec le 18.

Pour une meilleure efficacité du dispositif, les 6 défibrillateurs sont mis à disposition des personnes aux endroits de grande affluence : **salle des Sablons, terrain de BMX, base nautique du plan d'eau du Port, complexe sportif Dalibard, Parc des Sports et local de l'Espace Jeunes**. Merci de votre vigilance et de votre citoyenneté pour garantir le bon état du matériel.

DÉTECTEUR DE FUMÉE DANS TOUS LES LOGEMENTS



Afin de prévenir les risques d'incendie, tous les logements devront être équipés d'au moins d'un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015.

D'autres mesures de sécurité devront également être prises dans les parties communes, avant cette même date, pour éviter la propagation d'incendie.

L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie. Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604. À noter : il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant.

Obligation d'installation et de vérification du bon fonctionnement

Le détecteur de fumée doit être acheté et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location. L'emplacement du détecteur doit être situé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres, et être fixé solidement en partie supérieure, à

proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur. Le locataire ou le propriétaire qui occupe son logement doit notifier l'installation du détecteur par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.

D'autres mesures de sécurité doivent être également mises en œuvre dans les parties communes :

- Installation de blocs-portes coupe-feu

Dans certains immeubles, des blocs-portes coupe-feu séparant les locaux poubelles (lorsque ces locaux ne s'ouvrent pas sur l'extérieur ou sur des couloirs) et les escaliers mettant en communication le sous-sol avec le reste de l'immeuble, doivent être installés. Cette obligation concerne uniquement les immeubles dont la demande de permis de construire ou de prorogation de permis de construire a été déposée avant le 5 mars 1987, et dont le plancher bas du logement le plus haut est situé à une hauteur inférieure à 50 mètres.

- Affichage de consignes de sécurité

Les immeubles ayant fait l'objet d'un dépôt de demande ou de prorogation de permis de construire avant le 5 mars 1987 doivent afficher les plans des sous-sols et du rez-de-chaussée, et les consignes à respecter en cas d'incendie conformément à un modèle fixé par arrêté. Ces documents doivent être affichés dans les halls d'entrée et près des accès aux escaliers et ascenseurs.

RECRUTEMENT DES ANIMATEURS ÉTÉ 2015

Chaque année, la mairie recrute des animateurs stagiaires et BAFA pour accueillir les enfants dans les accueils de loisirs de La Marelle et de l'Espace Jeunes.

Un dossier est à retirer en mairie ou dans les accueils de loisirs. Il est également téléchargeable sur le site de la ville. Il est à redéposer en mairie pour **le vendredi 30 janvier 2015**, dernier délai, date de clôture des candidatures.

PLANNING BALAYEUSE DÉCEMBRE

Du 1 au 5 : La Battellerie
Du 8 au 12 : Fabre d'Eglantine
Du 15 au 19 : La Fonterie
Du 22 au 26 : Le Golf
Tous les vendredis : le centre-ville

Pour le bon fonctionnement de ce service, pensez à ne pas stationner votre véhicule sur les trottoirs la journée, ainsi qu'à ramasser vos containers dans les meilleurs délais. Il s'agit d'un planning prévisionnel qui peut être amené à évoluer légèrement selon les conditions météorologiques... Les autres secteurs seront nettoyés le mois suivant.

US CHANGÉ RANDONNÉE

La dernière rando de l'année aura lieu **le dimanche 14 décembre 2014** : circuit des 4 ponts à Bourgon (8km). Prévoir vêtements et chaussures adaptés. Départ pour le covoiturage à 13h30 parking place des Combattants. Renseignements au 02 43 68 83 08.

Nous serons présents pour accompagner les randos aux lampions à Laval, les 13 et 20 décembre 2014 ! Nous souhaitons à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous pour la traditionnelle galette des rois, salle des nymphéas, le samedi 10 janvier 2015.

COMITÉ DES FÊTES

Le dimanche 7 décembre 2014 de 10h00 à 18h00, le comité des fêtes organise le traditionnel marché de Noël, aux Ondines. Au programme :

- Animations pour les enfants : poneys, maquillage, sculpture sur ballon...
- Vente de sapins
- Présence de nombreux exposants.

Restauration sur place possible : crêpes, galettes, saucisses frites, formule complète à 5 €. Entrée libre.

CULTIVER SON ENTHOUSIASME

L'Association vous propose de découvrir des techniques simples visant à lâcher les tensions et retrouver sa joie de vivre : respiration, sophrologie, jeux issus du théâtre / du clown, yoga du rire... Nous proposons, ponctuellement, un atelier de petits exercices pratiques pour cultiver son enthousiasme. Les ateliers sont proposés à la fin de certaines séances de rigologie. Les activités ont lieu tous les 15 jours, le lundi de 19h45 à 20h45 dans la salle des Charmilles de Changé. Contact : La Présidente Sandrina Perrin au 06 21 01 32 13 - cultiversonenthousiasme@gmail.com

LES COMMERÇANTS

Les commerçants organisent jusqu'au **dimanche 7 décembre 2014** une quinzaine commerciale, de nombreux lots sont à gagner dans tous les commerces participants (1^{er} lot : un voyage). Venez nombreux !

LES VIRADES DE L'ESPOIR



Les Changéens peuvent être fiers de la belle récolte pour les virades 2014 avec 13 400 € et 19 730 € avec Saint-Germain-le-Fouilloux et Saint-Jean-sur-Mayenne. Pour ces 3 communes, depuis 1997, 180 500 € ont été collectés.

L'implication des associations changéennes dans l'organisation de cet événement, et de la municipalité pour la logistique et la mobilisation des Changéens sans oublier une belle météo sont à l'origine de cette réussite.

Ces virades étaient placées, le samedi 27 septembre 2014, sous le signe du sport avec la journée sportive où 232 vététistes et marcheurs sont venus donner leur souffle pour « Vaincre la Mucoviscidose », le dimanche 28 septembre 2014, sous le signe de la convivialité où 800 visiteurs étaient présents pour les dégustations de tripes, de crêpes et autres gourmandises, pour faire son marché ou se procurer de quoi faire des petits cadeaux. N'oublions pas les 500 écoliers de l'école publique et de Sainte-Marie qui ont couru le long du halage ou autour du plan d'eau du Port. L'association Vaincre la Mucoviscidose, grâce à de telles journées, peut financer des programmes de recherche pour trouver des traitements pour guérir de cette maladie mortelle qui touche plus de 7 000 personnes en France.

DON DU SANG

- La prochaine collecte don du sang est organisée **le vendredi 16 janvier 2015**, salle des Nymphéas de 15h30 à 19h00.
- L'assemblée générale aura lieu **le vendredi 23 janvier 2015**, à 20h30, dans la salle des Roseaux.

LA MÉDIATHÈQUE

• Rencontre avec Hélène Gestern

Mercredi 3 décembre 2014 à 20h30

Auteure des livres : *Eux sur la photo*, *La part du feu* et *Portrait de blessure*.

• Jean-pierre et son petit train

Du 12 décembre 2014 au 7 janvier 2015

Jean-Pierre exposera son petit train que vous pourrez conduire.

• Café littéraire

Mardi 16 décembre 2014 à 18h30

Avant d'aborder les fêtes de fin d'année "Les amis de la médiathèque" vous invitent à partager votre passion des livres, vos coups de cœur et faire découvrir de nouveaux auteurs en toute simplicité autour d'un café.

Médiathèque : Place Sainte-Cécile / Renseignements au 02 43 53 08 81.

LES ONDINES

• JEUDI DE L'ATELIER

BOEUF MUSICAL

4 décembre 2014 à 20h00 / Atelier des Arts Vivants

• CIRQUE DU CAMBODGE

CIRQUE

5 décembre 2014 à 20h30 / Les Ondines

• LES FRANGLAISES

HUMOUR VOCAL

12 décembre 2014 à 20h30 / Les Ondines

• GIANMARIA TESTA

CHANSON

18 / 19 décembre 2014 à 20h30 / Atelier des Arts Vivants

ALC

La séance de Kirigami organisée au mois d'octobre a eu du succès. Une nouvelle séance est programmée **le vendredi 5 décembre 2014**, de 14h00 à 16h00. Si vous aussi vous avez envie de découvrir cet art asiatique de découpage pour réaliser une jolie carte, passer un moment convivial, n'hésitez pas à nous rejoindre en vous inscrivant à cette prochaine séance ponctuelle. Contacts : alc-53@laposte.net - Mme Brunissen Dominique 09 51 87 28 50.

US CHANGÉ KARATÉ DO

Lors de la coupe karaté contact organisée par le club de Mayenne, le samedi 25 octobre 2014, 4 karatékas représentaient le club. Il s'agissait de la première compétition de la saison avec des règles propres au karaté contact, différentes de celles du karaté traditionnel. Jean Lefranc participait pour la première fois, ainsi que Sébastien Rastoll qui obtenait une médaille d'argent. David Gérard remportait brillamment son premier combat mais devait abandonner au second. Aurélien Chappe remportant ses 3 combats reçut la médaille d'or. Ces bons résultats récompensent l'assiduité et le travail fourni par les compétiteurs ainsi que la qualité de l'enseignement dispensé par David Gérard et Jean-François Barré pour préparer cette compétition.

APCVC - CINÉ CLUB

Soirée exceptionnelle le dimanche 21 décembre 2014 du Ciné Changé. Dans le cadre de la nuit internationale du court-métrage, toujours pilotée par de grands artistes comme Agnès Varda, nous vous proposons, comme l'an passé et toujours quasiment unique en Mayenne, trois heures de court-métrage. Venez nombreux à cette soirée qui débutera à 20h30 (en trois parties) à l'Atelier des Arts Vivants.

LA BONNE ENTENTE

• **Dimanche 14 décembre 2014** : Repas de Noël adhérents, salle des Nymphéas à 12h00. S'inscrire auprès de Madame Therreau : 02 43 56 52 08.

• **Judi 15 janvier 2015** : Assemblée générale, élections du tiers sortant, galette des Rois, salle des Nymphéas à 13h30. Nous recherchons des bénévoles afin de siéger au conseil d'administration. Votre engagement sera une aide précieuse au bon fonctionnement de l'association.

AGENDA / DÉCEMBRE 2014 - JANVIER - FÉVRIER 2015

• **Samedi 6 décembre** : ATELIER PHOTO EN NOCTURNE (APCVC), dès 15h30, parvis de l'Hôtel de Ville.

• **Samedi 6 décembre** : MARCHÉ DE NOËL (ECOLE SAINTE-MARIE), de 10h00 à 13h00, sur la cour de l'école.

• **Dimanche 7 décembre** : MARCHÉ DE NOËL (COMITÉ DES FÊTES), de 10h00 à 18h00, Les Ondines.

• **Dimanche 14 décembre** : RANDONNÉE À BOURGON (US CHANGÉ RANDONNÉE PÉDESTRE), rdv à 13h30 place des Combattants.

• **Judi 18 décembre** : CONSEIL MUNICIPAL, à 20h30, Hôtel de Ville.

• **Mardi 13 janvier** : CÉRÉMONIE DE VOEUX, à 19h00, Les Ondines.

• **Vendredi 16 janvier** : DON DU SANG, de 15h30 à 19h00, salle Les Nymphéas.

• **Vendredi 23 janvier** : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DON DU SANG, à 20h30, salle Les Roseaux.

• **Lundi 5 janvier** : VISITE DES ÉLUS DES SITES SPORTIFS, à partir de 17h30.

• **Mercredi 28 janvier** : VISITE DES ÉLUS DES SITES DÉDIÉS À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE, à partir de 18h00.

• **Lundi 2 février** : VISITE DES ÉLUS DES SITES CULTURELS, à partir de 18h00.

BONNES FÊTES !

Le prochain Flash Infos paraîtra début janvier.

Merci de déposer vos articles au service communication ou de les envoyer par courriel : communication@mairie-change.fr au plus tard le « 5 » du mois qui précède la parution du Flash Info. Passée cette date, aucun article ne sera pris en compte.